



Communiqué

16/12/2014

L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) tiendra Mercredi 17 décembre 2014, les travaux de la 14^{ème} session de son Conseil d'Administration relatif à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Lors de cette réunion, il sera question de présenter le rapport annuel global de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au titre de l'année 2013, les chiffres clés, les réalisations ainsi que les axes d'amélioration et les recommandations de l'ANAM.

Cette session sera également l'occasion de partager le bilan d'activités de l'Agence pour la période Octobre 2013 – Novembre 2014 et ce, à la lumière du programme de travail arrêté lors de la 12^{ème} session du conseil.

Par ailleurs, et en concordance avec le plan d'action prévisionnel, il sera présenté le budget programme pour la période 2015- 2017 ainsi que le budget de l'Agence au titre de l'année 2015.

Cette session sera aussi l'occasion de décider quant aux dossiers tiers-payant forclos soumis à l'ANAM pour arbitrage par la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations publiques (MG PAP), et ce pour dépassement des délais réglementaires.

Il sera également question de présenter le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la classification commune des actes médicaux.